



# Syndicat National **FO** des Finances Publiques

## Section de **SEINE MARITIME**

21 quai Jean Moulin 76037 Rouen cedex  
Tel : 02.35.58.37.17 ou 37.18, e-mail : [fo.@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site départemental FO DGFIP : **FO DGFIP 76**

### Mutations locales 2022 en Seine-Maritime

#### LE CLASSEMENT DES DEMANDES DE VŒUX.

#### Les demandes de mutations seront classées en 3 groupes :

- 1- Les agents ayant une carte Mobilité Inclusion comportant la mention "invalidité"
- 2- Les agents internes à la DRFiP 76
- 3- Les agents externes

Le classement des demandes de mutation s'effectuera sur la base de leur ancienneté administrative (pondérée par l'interclassement pour les B et C) connue au 31 décembre 2021.

#### ARTICULATION DES MOUVEMENTS : DANS QUEL ORDRE SERONT EXAMINÉES LES DEMANDES ?

**I - Demandes avec priorité pour handicap** (carte Mobilité Inclusion comportant la mention "invalidité")

**II - Demande des agents internes**

- 1) priorités pour suppression d'emplois ou réorganisation de service
  - a-priorité pour suivre la mission
  - b-priorité pour rester sur le service d'origine
  - c-priorité dans la commune sur un service de même nature que celui d'origine
  - d-priorité sur tout emploi vacant dans la même commune
  - e-priorité sur un service de même nature dans le département
  - f-priorité sur tout emploi vacant dans le département

2) priorité pour rapprochement familial

3) demandes sans priorités

**III - Demandes des agents externes**

1) priorité pour rapprochement familial

2) demandes sans priorités

### Sont considérés comme agents internes au département 76 :

- tous les agents déjà en poste dans le 76 souhaitant demander une mutation pour un autre service du 76 ;
- les agents C du 76 promus B par CIS ou liste d'aptitude et ayant obtenu une affectation nationale en tant que contrôleurs dans le 76.

### Sont considérés comme agents externes au département 76 :

- les agents nouvellement affectés dans le 76 après le mouvement national arrivant d'autres départements ;
- les agents B du 14 promus A par examen professionnel ou liste d'aptitude et ayant obtenu une affectation nationale en tant qu'inspecteurs dans le 76.

### **Si vous n'obtenez pas un des services demandés :**

- les internes (hors promus) resteront affectés sur leur poste actuel ;
- les agents dont l'emploi est supprimé ou transféré deviendront ALD 76 ;
- les promus B, promus A et les externes deviendront ALD 76 ou seront affectés d'office par la direction.

## **LES POSTES AU CHOIX**

Les postes au choix sont : pour les A, B et C : l'Équipe Départementale de Renfort (EDR).  
Pour les A uniquement : les Brigades de Contrôle et de Recherche (BCR), Huissier, Chef de contrôle SPF\*, le Pôle d'Évaluation Domaniale (PED), Conseiller aux décideurs locaux (CDL).

\*La réorganisation des SPF laisse peu de chances d'obtenir un poste de chef de contrôle, mais sait-on jamais ?

Pour y postuler il faut indiquer le poste au choix en numéro 1 dans la liste de vœux (ce vœu prime tous les autres vœux) et envoyer une lettre de motivation et un curriculum vitae en pdf via ALOA.

## **LE DÉLAI DE SÉJOUR**

Le délai de séjour entre deux mutations locales est de :

- **2 ans** dans le cas général ;
- **3 ans** pour les agents affectés sur **un poste au choix** ;

**Dérogations** : 1 an pour les agents ayant une priorité, les agents mutés suite à réorganisation ou suppression d'emploi, les agents qui seront affectés ALD.

## **ALOA**

Les demandes de mutation seront à faire uniquement par voie dématérialisée sur l'Application ALOA.

Les agents ont accès à la liste des pièces justificatives à produire pour les situations de priorité depuis l'application ALOA. Elles seront à joindre en un seul document .pdf  
N'attendez pas le dernier jour pour transmettre vos justificatifs !

**La saisie des vœux dans ALOA se fera :**

**Pour les C :**

du 6 au 25 mai inclus pour les agents administratifs internes  
du 10 au 25 mai pour les agents administratifs « entrants »  
du 23 au 31 mai pour les agents administratifs en première affectation.

**Pour les B :**

du 6 au 25 mai inclus

**Pour les A :**

- du 6 mai au 25 mai 2022 inclus pour les inspecteurs internes  
- du 11 mai au 25 mai 2022 inclus pour les inspecteurs « entrants ».

**PRECISIONS IMPORTANTES**

◆ Vous ne devez pas limiter vos vœux aux services où une vacance est connue. Des vacances supplémentaires peuvent se créer lors de l'élaboration du mouvement.

**À retenir :** indiquez tous les services que vous souhaitez, vacance connue ou non.

◆ Vos vœux seront examinés dans l'ordre où vous les avez indiqués !

À retenir : faites attention à l'ordre de préférence des services demandés, indiquez-les dans l'ordre croissant (1er choix en vœu n°1, etc ...)

◆ Les vœux prioritaires peuvent être classés par ordre de préférence et peuvent être intercalés avec des vœux pour convenance personnelle (non prioritaires).

- La priorité s'applique uniquement sur le ou les services de la commune la plus proche de ville à ville (sans détailler l'adresse précise).

◆ Si vous êtes ALD ou détaché et que vous souhaitez obtenir une affectation dans le service où vous travaillez, vous devez participer au mouvement local.

◆ Pour les agents ayant la reconnaissance RQTH, contrairement au mouvement national, celle-ci n'est pas reconnue comme offrant une priorité pour le mouvement local.

Toutefois, n'hésitez pas à indiquer vos difficultés dans le bloc notes ALOA lors de l'élaboration de votre demande.

**Adhérents FO ou NON, n'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements et pour la rédaction de votre demande.**

Vos élus FO-DGFiP défendront chacun des dossiers qui leur sont confiés auprès des RH afin de faire valoir vos droits, vos situations particulières et personnelles.

**AVEC FO-DGFiP, VOUS AVEZ L'ASSURANCE D'OBTENIR LA MEILLEURE AFFECTATION POSSIBLE !**

**Pour recevoir nos newsletters en direct, vous pouvez vous abonner :**

ici